



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

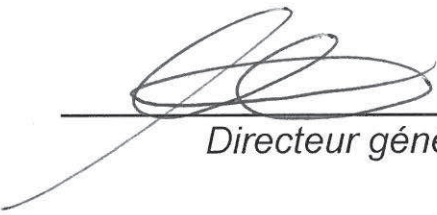
AUX RÉSIDENTS DE LA
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES
DONNÉ, par le soussigné Directeur général de
la susdite municipalité, QUE :

le budget de la Municipalité de Pontiac pour l'année 2014
ainsi que le budget triennal d'immobilisation seront adoptés
à la séance spéciale du Conseil municipal qui se tiendra le
14 janvier 2014 à 19h00 au centre communautaire de
Lusville, situé au 2024 route 148, Pontiac.

DONNÉ À PONTIAC, ce 23^e jour de décembre, en l'an deux
mille treize.




Directeur général

(English on reverse side)

CERTIFICAT de PUBLICATION
(Articles 335 et 346 du Code Municipal)

Je, soussigné, résident à Gatineau certifie sous mon serment d'office que j'ai publié
l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 8h30
et 16h00, le 23^e jour de décembre deux-mille treize.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 23^e jour de décembre deux-mille treize.



Sylvain Bertrand
Directeur général